



- ◆ Trabajo realizado por el equipo de la Biblioteca Digital de la Fundación Universitaria San Pablo-CEU

ERREURS

ET

MENSONGES HISTORIQUES

LA PAGESSE JEANNE.

Parmi le nombre presque infini d'erreurs et de mensonges dont le champ de l'histoire est désolé; parmi cette ivraie qui à tout instant menace de dévorer la vérité, il faut mettre en première ligne la tradition de la papesse Jeanne.

Erreur et mensonge à la fois, ce conte scandaleux est accueilli de nos jours encore avec une joie perfide par les libres penseurs et les incroyants; quant aux catholiques, ils n'opposent à cette fable d'autres armes que celles du silence.

Au xvii^e siècle, il est vrai, une polémique engagée à propos de la papesse Jeanne, entre les catholiques et les protestants, eut pour résultat d'éclaircir et de réfuter d'une manière victorieuse ce vieux mensonge. Non-seu-

lement des savants catholiques, mais encore des érudits protestants du plus grand mérite, unis aux catholiques, réduisirent à néant cette monstrueuse invention.

Les protestants célèbres, dont le témoignage hors d'atteinte et de toute suspicion, a anéanti la vieille fable, sont (pour n'en citer que quelques-uns) Chamier, Dumoulin, Bochart, Basnage, Blondel, Jurieu, Burnet, Cave, Bayle, etc.

Nous avons dit que la tradition de la papesse Jeanne est à la fois une erreur et un mensonge historique.

C'est une erreur de la part des catholiques; de la part des protestants en particulier et de l'hérésie ou de l'in-crédulité en général, c'est un mensonge.

Dirigée par le Christ, son fondateur, l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, forte des promesses de son divin instituteur, et surtout de celle-ci : « Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles, » l'Eglise n'est pas responsable des fautes que quelques-uns de ses chefs ont pu commettre à certaines époques. Elle est fondée sur Dieu, non sur un bras de chair : le secret de sa durée au milieu des révolutions et des scandales de ce monde, elle le cherche et le trouve dans la promesse du Christ, qui soutient sa marche triomphante à travers les siècles.

Erreur dont la source est assez difficile à trouver, comme le principe de bien d'autres erreurs, la tradition de la papesse Jeanne a circulé dans toutes les vieilles chroniques ecclésiastiques, sans que l'Eglise s'en soit jamais émue. Ce n'est que du jour où le protestantisme a voulu s'en emparer et s'en faire une arme contre elle, que l'Eglise a élevé la voix et a confondu, par de savants apologistes, les projets téméraires de ses ennemis.

Aeneas Sylvius, depuis pape sous le nom de Pie II, a le premier engagé la polémique; il a été suivi par Onufre Panvini, Bellarmin, Serarius, Georges Scherer, Robert Persons, Florimond de Remond, Baronius, Allatius, Coëffeteau, Maimbourg, de Launoi, le Père Labbe et une foule d'autres.

La question, jugée et oubliée dès la fin du xvii^e siècle, fut reprise vers la fin du xviii^e siècle, mais à peine renaissait-elle, que la grande catastrophe de 1789 l'étouffa au berceau.

Depuis, il y a de cela quelque trente ans, une monstrueuse compilation, ayant pour titre : *Les crimes des Papes, des Rois et des Reines de France, etc.*, a repris et développé la vieille fable de la Papesse, le tout orné de gravures exécutées à grands frais.

On pouvait penser que la génération née à la fin du siècle dernier, était la seule dépositaire de cette absurde invention, et qu'elle l'emporterait avec elle dans l'oubli du tombeau. Mais, les mensonges ne meurent pas ainsi : semblables à l'hydre antique, pour une tête qu'on leur abat, une autre, deux autres repoussent à l'instant, plus menaçantes que la première.

Ainsi, plus que jamais, la papesse Jeanne, et les mille détails scabreux de ce conte sont rajeunis. La papesse a de nouveaux champions; nous avons entrepris de les combattre et de les vaincre.

Nous avons cru que le temps était venu de remettre en lumière les arguments par lesquels, catholiques et protestants avaient ruiné cette fable, au xvii^e siècle. Nous osons penser que ce travail, résumé fidèle, impartial, de toutes les objections présentées contre un mensonge specieux, est plus que jamais opportun, sinon pour ra-

mener du mensonge les libres penseurs, au moins pour tirer de l'erreur les esprits de bonne foi, qui tombent dans le scandale ou dans le doute, faute de lumière.

Nous avons cité textuellement nos autorités, et nous avons pensé que c'était là le meilleur système dans ce genre de réfutation. Analyser simplement, c'eût été non-seulement atténuer la force des arguments, mais encore faire soupçonner notre exactitude; et nous ne voulions pas encourir le reproche capital d'avoir cherché à faire dire à nos autorités plus qu'elles n'avaient dit.

La vérité, toute la vérité, rien que la vérité, — telle a été et telle sera toujours notre devise.

La papesse Jeanne a siégé, dit-on, entre les papes Léon IV (mort le 17 juillet 855), et Benoît III (élu le premier septembre 855).

Anastase le Bibliothécaire, contemporain de ce fait supposé, est cité en première ligne comme un témoin irrécusable de la fameuse Papesse. Cependant, il n'y a nulle apparence que cet auteur ait fait mention de cet événement monstrueux. Il y a pourtant, dit-on, des manuscrits d'Anastase qui contiennent tout le conte vulgaire; mais cela seul ne prouve rien, car on ne saurait disconvenir que les copistes ont ajouté beaucoup de choses étrangères aux ouvrages d'un auteur.

Panvini (1) assure que dans les « vieux Livres des Vies

(1) Dans ses additions à Platina : *De vitis Romanorum Pontificum* cité par Coeffeteau : *Réponse au Mystère d'Iniquité*, p. 506.

des Papes, écrits par Damase, par le Bibliothécaire et par Pandulphe de Pise, il n'est fait aucune mention de cette femme : seulement, à la marge, entre Léon IV et Benoît III, cette fable se trouve insérée par un auteur postérieur, en caractères divers, et du tout (*entièrement*) différents des autres. »

Blondel, qui avait vu à la Bibliothèque royale de France, un manuscrit d'Anastase, où se trouve l'histoire de la Papesse, a reconnu certainement que cet endroit là était une pièce de rapport, cousue après coup. « L'ayant lu et relu, dit-il (1), j'ai trouvé que l'éloge de la prétendue Papesse est tissu des propres paroles de Martinus Polonus, pénitencier d'Innocent IV, et archevêque de Cosenza, auteur postérieur à Anastase de quatre cents ans, et de plus fort facile au débit de toutes sortes de fables. Car, afin que l'on ne puisse se figurer qu'il ayt transcrit, soit d'Anastase, soit d'aucun autre qui ayt vescu depuis l'an 900, ce qu'il a inséré dans sa Chronique, le discours qui se trouve aujourd'hui mal enchâssé dans celui d'Anastase, le justifie, tant par sa conformité avec l'idiome de Martinus Polonus, que par les choses qu'il suppose sans crainte qu'elles servent à la conviction de l'imposture. »

Blondel donne quelques exemples de ces choses, et enfin, il fournit une raison très-solide; c'est que le conte de la Papesse ne peut aucunement s'accorder avec le récit d'Anastase sur l'élection de Benoît III.

« Dans les éloges de Léon IV et Benoît III, tels que nous les donne le manuscrit de la Bibliothèque royale enflé du roman de la Papesse, se trouvent les mêmes

(1) *Familier éclaircissement de la question, si une femme a été assise au siège papal de Rome.* (Amsterdam. 1647-9, in-8°, p. 6 et 7.)

termes qu'en l'édition de Mayence : d'où il s'ensuit nécessairement que (selon l'intention d'Anastase, violée par la témérité de ceux qui l'ont meslée de leurs songes), il est absolument impossible qu'aucun ayt tenu le Papat entre Léon IV et Benoît III; car il dit *qu'après que le prélat Léon fut soustrait de cette lumière, aussi tost (n.ox) tout le clergé, les notables et le peuple de Rome ont arrêté d'élire Benoist : qu'aussi tost (illico) ils ont esté le trouver, priant dans le titre de S. Calliste, et qu'après l'avoir assis sur le throne pontifical, et signé le décret de son élection, ils l'ont envoyé aux très-invincibles Augustes Lothaire et Louys : dont le premier (par la confession de tous les auteurs du temps) est mort le 29 septembre 855, 74 jours après le pape Léon (1).* »

« N'est-il pas vrai, s'écrie Bayle (2) en cet endroit, que si nous trouvions dans un manuscrit que l'empereur Ferdinand II mourut l'an 1637, et que Ferdinand III lui succéda tout aussitôt, et que Charles VI succéda à Ferdinand II, et tint l'Empire pendant deux ans, après quoi Ferdinand III fut élu pour Empereur, nous dirions qu'un même écrivain n'a pas pu dire toutes ces choses, et qu'il faut de toute nécessité que les copistes aient joint ensemble sans jugement ce qui avait été dit par différentes personnes ? Ne faudrait-il pas qu'un homme fût fou ou ivre, ou qu'il rêvât, s'il narrait qu'Innocent X étant mort, on lui donna promptement pour successeur Alexandre VII, qu'Innocent XI fut pape immédiatement après Innocent X, et siégea plus de deux ans, et qu'Alexandre VII lui succéda ? Anastase le Bibliothécaire serait tombé dans une pareille extravagance, s'il était l'au-

(1) Blondel, *loc. cit. sup.*, p. 9 et 10.

(2) Dictionnaire historique et critique, article : Papesse (Jeanne la).

teur de tout ce qu'on trouve dans les manuscrits de son ouvrage qui font mention de la Papesse. Disons donc que ce qui concerne cette femme-là est une pièce postiche, et qui vient d'une autre main. »

Sarrau, zélé protestant et homme instruit, porta le même jugement que Panvini (1), Blondel et Bayle sur le conte de la papesse Jeanne, après avoir examiné avec beaucoup d'attention le manuscrit de la Bibliothèque du Roi, consulté par Blondel. Il conclut de la narration qui s'y trouve touchant l'élection de Benoît III, faite aussitôt après la mort de Léon IV, que la fable de la papesse y a été cousue par un homme qui abusait de son loisir.

Parmi les raisons dont Sarrau appuie sa négation, une surtout nous semble sans réplique. La mention de la papesse Jeanne ne paraît pas dans le manuscrit précité d'Anastase, comme un fait dont cet auteur se rende garant : il se sert de l'expression vague : *on assure que, etc., on dit que, etc.* Un historien contemporain, établi à Rome, peut-il parler de la sorte touchant les aventures d'un Pape, aussi extraordinaires que celles-là (2) ?

Cette raison (à défaut d'autres) est si propre à persuader qu'Anastase n'a rien dit de la Papesse, que pour la détruire, elle et bien d'autres que nous passons, il ne suffit pas d'alléguer qu'il y a plusieurs manuscrits semblables à celui de la Bibliothèque du Roi (3). Il faudrait nécessairement montrer le conte dans l'original d'Anastase ; car, alors on aimerait mieux croire sur le témoignage de ses yeux que cet auteur s'était rendu ridicule

(1) Inde patet quod de eâ (Joanâ) ibi dictum est, assumptum esse hominis otio abusi. (Epist. cxxxviii, p. 144, édition d'Utrecht, 1697.)

(2) Idem, *ibid.*, p. 146. Voyez aussi : Epist. cxlvi, p. 151.

(3) Voyez Colomès : *Mélanges historiques*, p. 56.

en racontant des choses contradictoires, et en se servant follement d'un oui-dire, que de raisonner ou de disputer.

On ne délie point le nœud quand on objecte qu'Anastase n'est point exact, et qu'il se trouve des variations et des contrariétés dans ses récits (1). N'est-il pas certain que cela ne tire point à conséquence pour les choses qui se sont passées sous ses yeux? Ceux qui parlent des siècles passés, consultent plusieurs écrits, en prennent de l'un une chose et de l'autre une autre. Voilà pourquoi, s'ils n'ont pas du jugement, ils mettent ensemble des faits qui s'entre-détruisent; mais ce a ne leur arrive point à l'égard des événements faits et nouveaux, et aussi notoires que l'installation des papes.

« Pour ce qui est de ceux qui prétendent que les particules *mox* et *illico* ont été fourrées par une autre main dans le texte d'Anastase (2), il faut leur répondre, dit Bayle (3), qu'avec un semblable échappa'oire on secouerait le joug de tous les témoins qui incommode, et que l'on réduirait toute l'histoire à un *Pyrrhonisme épouvantable*. Une raison particulière et très-forte nous défend ici d'admettre la conjecture de ces gens-là, c'est que nous avons des preuves fondées sur des passages de quelques auteurs contemporains, par lesquelles il paraît que Benoît III a été le successeur immédiat de Léon IV, et que l'intervalle entre la mort de l'un et l'installation de l'autre a été petit (4); c'est pourquoi la raison veut

(1) Desmarez (en latin *Maresius*): *Examen questionis de Pupâ samina*, p. 31, 32, 153; et Coocke: *Traité de la Papesse*, p. 106 et suiv.

(2) *Idem, ibid.*, p. 156, 176.

(3) *Loc. cit. sup.*

(4) Blondel, p. 39 et suiv.; et le Père Labbe: *Cenotaphium Johanne Papissæ eversum*, p. 842 et suiv. du t. II De *Scriptoribus Ecclesiasticis*.

que l'on suppose qu'Anastase s'est servi des particules en question. »

Examinons une chose dont on fit, au XVII^e siècle, un grand bruit et qui n'était fondée que sur les conversations de Saumaise.

« Marc Velsler, dit Blondel, l'un des principaux magistrats d'Augsbourg, ayant envoyé l'an 1601, aux jésuites de Mayence, le manuscrit d'Anastase, pour le faire mettre sous la presse; ils prièrent Marquard Freher, conseiller de son Altesse Electorale à Heidelberg, de les aider en ce sujet; sous la promesse qu'ils faisaient de donner au public de bonne foy ce qui leur serait communiqué, il leur envoya deux manuscrits d'Anastase, où la vie de la prétendue Papesse se trouvait. Mais ces messieurs se contentant de faire tirer deux exemplaires de cette sorte, ils supprimèrent dans le reste de l'édition ce qui leur avait été fourni; tellement qu'il n'a point paru, et monsieur Freher a esté contraint de se plaindre, par une espèce de *manifeste* imprimé, du tour qui luy avait esté joué (1). »

Voilà ce que Blondel avait ouï dire à Saumaise, en 1640 (2).

« J'avais un très-particulier regret, continue Blondel (3), de ce que personne ne pouvant monstrier ni l'écrit de monsieur Freher contre les Jésuites, ni les exemplaires qu'ils avoient fait imprimer pour luy, ni enfin ceux qu'il avoit fournis de la bibliothèque d'Heidelberg, qui sans doute ont esté ensevelis dans les ruines

(1) Blondel, p. 3 et 4.

(2) C'est de Saumaise que Blondel a voulu parler; comme Colomiès (*Mélanges hist.*, p. 55, 56) l'a observé.

(3) Page 5.

du Palatinat, ou transportés par les Bava­rois où il leur a plu, nous demeurions privez du moyen d'apprendre ce qu'ils pouvoient contenir. »

Rivet (1), Sarrau (2), Desmarets (3), Spanheim (4) et Boëcler (5), auteurs protestants, avaient ouï dire la même chose à Saumaise, et ils n'ont pas manqué, sur son témoignage, d'accuser publiquement les Jésuites de Mayence d'avoir commis un faux manifeste.

Admettons, pour un moment, que Saumaise ait tenu le propos qu'on lui attribue; il resté à savoir si sa mémoire, quelque bonne qu'elle fût, ne le trompait point. Quoi qu'il en soit, si le conte de Saumaise était vrai, nous aurions ici, comme le remarque très-bien Bayle, *un des plus étranges prodiges qui oient jamais paru dans le genre humain.*

Les Jésuites auraient commis une fraude insigne dans un point controversé entre les catholiques et les protestants. Marquard Freher, vilainement pris pour dupe dans cette affaire, s'en serait plaint au public, et aurait eu les moyens les plus faciles et les plus incontestables que l'on puisse souhaiter quand on veut couvrir de honte un trompeur que l'on déteste. Il eût pu montrer à tout le monde la conformité des manuscrits avec les deux exemplaires dont on lui eût fait présent, et la différence qui se serait trouvée entre ces deux exemplaires et les autres; et néanmoins il n'y aurait eu aucun auteur qui eût fait mention de cette insigne et publique fourberie des Jésuites.

(1) *Critici sacri*, lib. III, cap. xvi. Voyez aussi Spanheim: *De Papæ fœmînd.*, p. 292.

(2) *Idem*, *ibid.*, *ut sup.*

(3) *Loc. cit. sup.*, p. 178.

(4) Page 292.

(5) *Commentar. de rebus seuli noni*, cité par Spanheim.

Du Plessis-Mornai, qui avait des correspondances dans tout le monde protestant, et des relations particulières avec le Palatinat, n'aurait rien su de cette lettre imprimée de Marquard Freher; car il n'en a point parlé dans le chapitre de la papesse Jeanne (1).

Rivet, l'homme du monde le plus curieux en toutes sortes de livres de controverse, n'aurait pas été mieux instruit que Du Plessis en réfutant Coeffeteau qui avait nié l'histoire de cette Papesse.

Conrard Decker, publiant un livre dans le Palatinat pour soutenir cette histoire, aurait ignoré l'aventure de l'édition d'Anastase.

Un certain Ursin, qui se donnait la qualité d'*Anti-Jésuite*, et qui publiait dans le même pays divers ouvrages très-satiriques contre la Société, n'aurait rien dit de cette aventure.

David Pareus, professeur à Heidelberg, qui était perpétuellement aux prises avec les Jésuites, et nommé avec quelques Pères du collège de Mayence, les eût épargnés sur ce point-là !

Jamais les disputes entre les Protestants et les Jésuites ne furent aussi violentes, surtout en Allemagne, que pendant les trente premières années du xvii^e siècle; cependant, parmi une infinité de traités de controverse et de libelles, qui parurent contre les Jésuites dans cet intervalle de temps, il ne s'en trouve aucun qui leur ait reproché l'imposture de l'édition d'Anastase.

D'où peut venir une débonnairété si universelle ?

Se serait-on fait une loi à Heidelberg, depuis l'édition d'Anastase en 1602, jusques à la ruine de la bibliothèque

(1) *Mystère d'Iniquité*, 1611.

en 1622, de ne montrer à personne les deux exemplaires dont les Jésuites avaient fait présent, et d'empêcher les confrontations? Tout le monde s'accorda-t-il à jeter au feu la plainte publique de Marquard Freher, et même à en perdre le souvenir? D'où vient que Saumaise, le seul qui n'ait pas eu le don d'oubliance, ne parla jamais de cette fourbe dans les ouvrages qu'il publia, trop content d'en entretenir ses amis en conversation?

Les questions que l'on pourrait faire sur ce sujet sont infinies. Le Père Labbe en a poussé quelques-unes d'une façon et avec des termes victorieux contre Desmarets (1). Ce sont des questions qui se présentent d'elles-mêmes, et pourtant aucun des auteurs protestants précités, qui ont publié ce que Saumaise leur avait dit de vive voix sur les suites de cette édition de Mayence, ne s'est jamais avisé de lui proposer aucun de ces doutes. Spanheim, qui connaissait les questions du Père Labbe, n'y a jamais rien répondu.

Donc, de deux choses l'une : ou Saumaise a dit une imposture, ou bien (ce que nous aimons mieux croire pour l'honneur de l'illustre commentateur) ce conte est un de ces mille absurdes propos, comme on n'en a jamais que trop prêtés aux hommes qui ont joui d'une certaine réputation. Les recueils l'*Ana*, comme le Scaligerana et le Menagiana, pour ne citer que deux exemples connus, fourmillent presque à chaque page d'aussi étranges assertions que celle que l'on prête à Saumaise.

Mais quand même tout ce que Saumaise raconte serait

(1) *Cenotaph. evers.*, p. 929 et suiv. — Daniel Francus (p. 145 *De Indicibus Librorum expurgandorum*) rapporte toutes les objections du Père Labbe, et pour toute réponse exhorte ceux qui auront la lettre de Freher à la produire.

certain, ce ne serait pas une chose dont on pût tirer quelque conséquence pour le fond de la question; car ce qui a été observé à l'égard du manuscrit de la bibliothèque du Roi n'aurait pas moins de vertu contre celui de la bibliothèque Palatine. On dirait sur le même fondement que l'histoire de la Papesse a été cousue à l'un et à l'autre, et ainsi l'on conclurait qu'Anastase n'en est point l'auteur.

Nous verrons plus loin de quelle force peut être ici le silence des auteurs contemporains.

Le témoignage d'Anastase, contemporain de la papesse Jeanne, étant ainsi écarté, examinons ce qu'il faut penser du dire de Marianus Scotus, second auteur allégué pour prouver la vérité de la fameuse Papesse.

On a cru longtemps que Marianus Scotus, qui a vécu deux cents ans après Anastase, est le premier qui ait parlé de la Papesse. Quelques auteurs prétendent le contraire, et en tout cas ce qu'il en a dit est fort peu de chose; car il s'est contenté de marquer à l'an 853, que *Jeanne femme succéda au Pape Léon IV durant deux ans, cinq mois, quatre jours* (1).

Citons d'abord Coeffeteau : « Plusieurs doctes person- nages, qui tiennent Marianus Scotus pour assez bon chroniqueur, soupçonnent les Luthériens d'avoir falsifié l'exemplaire dont ils se sont servis pour l'imprimer; car il est certain que ce conte ne se trouve point es vieux exemplaires. Et Mireus, chanoine d'Anvers, personnage sçavant, particulièrement bien versé en l'histoire, qui n'agueres a fait imprimer le *Sigebert*, assure qu'il a un vieil exemplaire de Marianus, écrit en parchemin, que

(1) Blondel, p. 17.

le reverend abbé de Gembloux, nommé *Ludovicus Sombachus*, luy a envoyé, dans lequel cette fable de la prétendue Papesse n'a point esté inserée, ny au texte, ny à la marge. Ce qu'avoit aussi témoigné celuy qui a fait imprimer à Cologne, le *Krantzius*. Mesme *Serarius* dit avoir vu à Francfort un manuscrit entre les mains de *Latomus* qui le luy montra, où ce conte est rapporté non absolument, comme porte celuy de Basle, que le calviniste *Heroldus* a imprimé, mais selon le bruit commun, *ut asseritur* (1). »

L'édition de *Marianus*, donnée par *Heroldus*, fut faite sur le manuscrit de *Jean Latomus*, doyen de Saint-Barthélemi, à Francfort. Or, de l'aveu du jésuite *Serarius*, ce manuscrit ne diffère de l'édition qu'à l'égard des termes : *ut asseritur*. Il contient donc tout le reste, et par conséquent il y a des manuscrits de *Marianus* qui font mention de la Papesse, sans qu'on puisse dire que les luthériens y ont ajouté ce conte; car il est indubitable que le manuscrit de *Latomus* n'avait pas été falsifié par les Luthériens. Ce fut un prêtre qui le fournit, et qui le tira de la bibliothèque d'une église (2).

Mais d'où viennent, dira-t-on, ces variantes des manuscrits de *Marianus*? Pourquoi trouve-t-on dans quelques-uns la papesse Jeanne et pourquoi ne la voit-on pas dans quelques autres?

A cela nous répondrons que cette diversité peut avoir été produite aussi bien par addition que par soustraction, et que pour savoir au vrai si *Marianus* est l'auteur de la période touchant la Papesse, il faudrait voir l'ori-

(1) Réponse au Mystère d'Iniquité, p. 506.

(2) Florimond de Remond : *l'Anti-Papesse*, chap. III, num. 4, folio 266.

ginal de sa chronique. Si on y trouvait cet article, il l'y aurait mis; si on ne l'y trouvait pas, ce serait une pièce supposée dans les manuscrits qui la contiendraient. Mais comme on n'a point l'original (au moins que nous sachions), il est impossible de rien décider par cette voie.

On peut encore demander s'il est plus apparent que ce qui concerne la Papesse a été ôté par les copistes, qu'il n'est apparent qu'il ait été ajouté? Il est difficile de répondre quelque chose de positif, car il y a des raisons de part et d'autre. On prétend qu'il est probable que certains copistes, ayant trouvé scandaleuse la mention de la Papesse, n'ont pas voulu l'insérer; et il est probable que d'autres copistes, frappés de la singularité du fait, n'ont pas voulu qu'il manquât dans leur *Marianus*, et l'y ont ajouté.

Il y a des lecteurs qui écrivent à la marge d'une chronique ou d'un calendrier un grand nombre de suppléments. Si un libraire faisait réimprimer cette chronique sur un exemplaire de cette nature, il insérerait dans sa nouvelle édition toutes ces notes marginales chacune en son rang, et il ne se donnerait pas toujours la peine de les distinguer de l'ancien texte. Une pareille conduite avait encore plus lieu avant l'invention de l'imprimerie. Les livres étaient plus chers, et ainsi l'on aimait mieux joindre à la marge les suppléments qu'un autre livre pouvait fournir, que d'acheter deux ouvrages. Or, ces additions marginales passaient ordinairement dans le texte quand on faisait une nouvelle copie.

C'est ici le lieu d'insérer une remarque fort juste de *Florimond de Ramond* à ce sujet : « Les livres... faits à pièces rapportées et batons rompus, comme sont les chronologies, sont fort subjects aux gloses de ceux es

mains desquels ils tombent. On y voit ordinairement cent et cent crevasses, lesquelles sont ramparées par le premier venu, et de toute telle matière qui lui vient en main : et bien souvent calfeutrées de quelque pièce fausse. Chacun selon les années adjouste aisement ce qui à son avis a été laissé par l'auteur, qui ne peut avoir remarqué tout ce qui est espars parmi la grande multitude de livres que nous avons, et parmi les confusions des choses advenues ès siècles passez. Qui est celui de nous, qui ne glose et reglose la chronologie du docte PONTAC et celle de GENEBRARD, grand maître des langues, pour avoir et l'un et l'autre obmis peut-être par mesgard quelques particularitez, ou sciemment passé par-dessus ? Que si après, ces livres apostilléz tombent en la main de quelque imprimeur, il n'a garde de faillir à faire passer tout sous le nom de son premier maître, innocent toutes-fois des fautes que ce glossateur y pouvait avoir commises (1). »

On peut comprendre par là d'où vient que l'histoire de la Papesse se trouve dans les manuscrits d'Anastase et dans ceux de Marianus Scotus.

Il faut le dire ici, et ce fait n'est pas le moins curieux de tous ceux qu'on a vus et qu'on verra encore dans ce travail ; si la chronique de Marianus Scotus a été allongée de quelques lignes pour l'insertion de la Papesse Jeanne, c'a été par des catholiques romains, et non par des hérétiques de quelque secte que ce soit.

Cela, dira-t-on, est contre toutes les apparences : les catholiques ont dû être incomparablement plus enclins à effacer l'aventure de Jeanne partout où ils la trou-

(1) Chap. v, num. 8, fol. 376, verso.

vaient, qu'à l'insérer où ils ne la trouvaient pas. Ils voyaient bien qu'elle couvrait de honte leur Église.

Cette objection, qui a quelque chose de spécieux au premier abord, n'est au fond qu'un vain fantôme ; car si le conte de la Papesse est une fable, c'est dans le sein du catholicisme qu'elle a été forgée, et ce sont des prêtres et des moines qui l'ont publiée les premiers. Elle a été crue et adoptée par des auteurs très-dévotés à la papauté, comme saint Antonin, archevêque de Florence. Une infinité d'écrivains l'ont rapportée bonnement et simplement, sans soupçonner qu'elle fit aucun préjudice au saint-siège ; et depuis même que les sectaires de Bohême en eurent tiré un argument contre le catholicisme (1), on continua de la débiter, et l'on ne commença à la combattre tout de bon qu'après que les Protestants en ont voulu faire un *grand plat*, pour nous servir du mot de Bayle.

Il y a, du reste, bien d'autres choses que les catholiques avaient intérêt de supprimer, et qu'ils n'ont point fait disparaître, quoiqu'elles fussent infiniment plus scandaleuses et plus flétrissantes, ce semble, que celle-là.

Après Marianus Scotus, on cite comme preuve de la vérité de l'histoire de la Papesse, le moine chroniqueur Sigebert (mort en 1113), lequel a circonstancié un peu plus cette anecdote : mais c'est un morceau supposé, disent les opposants de la Papesse, et ils se fondent sur des manuscrits où il n'est point.

Ce que nous avons dit sur les manuscrits de Marianus Scotus, peut s'appliquer à ceux de Sigebert.

Il y a des manuscrits de Sigebert qui n'ont rien de ce

(1) Æneas Sylvius: Epist. cxxx.

passage. Aubert le Mire assure, « qu'en quatre exemplaires divers, entre lesquels estoit l'exemplaire de l'abbaye de Gembloux, d'où Sigebart estoit moine, qui est l'original, ou au moins a esté pris sur le propre manuscrit dont Sigebert s'est servi pour le mettre en lumière, il n'est fait aucune mention de Jeanne la Papesse, non pas mesme à la marge, encores qu'il s'y trouve force choses adjoustées depuis peu : partant, c'est chose certaine que cette fable est faussement attribuée à nostre Sigebert (1). »

Qu'on joigne maintenant à cela ces paroles de Florimond de Remond : « La fausseté, que nous disons avoir esté commise en Sigebert, se monstre à l'œil par la conférence d'un vieux auteur nommé Guillaume de Nangiac, qui a fait une chronique jusques en l'an 1302, dans laquelle celle de Sigebert est transcrite d'un bout à l'autre, sans qu'il y ait rien à désirer. Et toutesfois le seul conte de ceste Papesse ne s'y trouve pas. Pourquoi l'eust-il omis, vu que l'original d'où il dit l'avoir tiré, le pouvoit démentir? Ce manuscrit se voit encores aujourd'hui dans l'abbaye de Gemblours près Louvain, si elle a eschappé la rage des hommes de ce siècle. C'est là où nostre Sigebert estoit religieux. Son livre y est gardé fort curieusement par les moines, pour le monstre, comme chose rare, lorsque quelques hommes de sçavoir visitent leur couvent. Il est escrit de la main de Sigebert, où il ne se dit rien de ce nouveau pontife. Ce sçavant cordelier, le Père Protasius, m'a juré l'avoir vu, et assuré qu'il n'y a pas un mot de ceste fable : aussi Onuffre, Genebrard et autres le tesmoignent. C'est chose

(1) Coeffeteau : *l. cit. sup.*, p. 507.

bien aisée à vérifier, si quelque incrédule en veut prendre la peine. Le mesme Onuffre escrit, qu'ès anciennes copies, qui se trouvent de Sigebert en l'alie, prises sur l'original de Gemblours, et lesquelles se voyent parmy les anciennes librairies, il ne s'en parle pas non plus (1). »

Nous lisons dans les *Dialogues* d'Alanus Copus, auteur du xvi^e siècle, que Molanus lui avait assuré comme témoin oculaire, que le manuscrit de Gembloux ne contenait rien touchant la Papesse, et que si ce n'était point l'original de Sigebert, c'était pour le moins une copie faite sur l'original. Alanus Copus assure, en outre, que plusieurs impertinences d'un écrivain amateur de fables ont été insérées par les copistes dans la chronique de Sigebert (2).

Spanheim avoue que les paroles de Sigebert, rapportées d'après l'édition de Paris, en 1513, sont une parenthèse que l'on peut ôter sans que les récits de l'auteur et ses calculs chronologiques en reçoivent nul dommage ; car il donne à Benoît III, immédiatement après Léon, la même année que la parenthèse assigne à Jeanne (3). Spanheim reconnaît aussi, avec franchise, que la parenthèse ne se trouve pas dans le manuscrit de la bibliothèque de Leyde (4). C'est un manuscrit fort ancien, et de 1151, si l'on s'en rapporte au titre.

Blondel n'a point pris parti dans la dispute relative aux manuscrits de Sigebert ; mais il insinue très-clairement qu'il trouve probable que cet auteur n'a rien dit

(1) Chap. v, num. 5, fol. 376.

(2) « Antiquiora Sigeberti exemplaria nullam hujusmodi narrationem complectuntur : et satis præterea constat, illius historiarum multa ascititia et plane vana ex, nescio, cujus Galfridi Monumetensis libro aspersa. » (*Voy. Dialog.* 1, cap. viii, p. 37. Édition d'Anvers. 1573, in-4^o.)

(3) Page 53.

(4) Page 52.

de la Papesse. Voici l'une de ses raisons (1). « Vincent de Beauvais et Guillaume de Nangis (2) (qui ont d'année en année inséré les paroles de Sigebert dans leurs recueils, et particulièrement à l'égard de ce qu'il a écrit sur l'année 854 touchant Benoist III, et Anastase, son antipape, et sur l'année 857 touchant Nicolas I^{er}), ne copient point la clause concernant la Papesse. »

Cette raison est bien forte pour prouver du moins que ces copistes se servaient d'un exemplaire de Sigebert, qui ne disait rien de Jeanne.

Il est vrai qu'on répond qu'ils sautaient cet endroit de l'original, parce que Sigebert même raconte qu'il y a des gens « qui ne mettent point Jeanne au rang des papes, et qu'ainsi elle n'augmente point le nombre des papes du nom de *Jean*. »

On se sert aussi de cette remarque pour réfuter l'argument que Blondel tire de ce que plusieurs célèbres historiens ne font aucune mention de la Papesse. On fait voir que certains papes ont été rayés des dyptiques de Rome (3); et l'on nous cite Bède, qui nous apprend que deux rois anglo-saxons se rendirent si odieux, qu'on jugea nécessaire d'anéantir leur mémoire, et d'unir immédiatement dans les fastes le règne qui précéda et le règne qui suivit ces deux princes apostats (4).

(1) Page 69. — Il joint aux deux auteurs suivants, dans son ouvrage latin, p. 42, Albéric, moine des Trois Fontaines, *Sigeberti exscriptor, qui de Joanna silet*.

(2) Voyez aussi Genebrant, ad ann. 858, p. 539. *Chronica Guliel. Nangiaci, in quibus cum totus Liber alioqui Sigeberti exscriptus sit, hoc unum desideretur*.

(3) Voyez Spanheim, p. 38 et suiv.

(4) Bède: *Hist. Eccles. Anglorum*, lib. III, cap. 1. — Cf. Spanheim, p. 40.

Mais ces réponses ne peuvent point satisfaire un esprit désintéressé; car l'observation même de Sigebert a dû être cause que les auteurs qui adoptaient ses récits parlaient de la papesse Jeanne. Ils ont dû, à son exemple, raconter les aventures de ce prétendu pontife, et puis ajouter qu'elle ne compte pas parmi les papes, etc. N'ayant point parlé de la sorte, c'est un signe qu'ils n'ont point trouvé dans Sigebert le passage dont il s'agit.

Remarquons, en outre, que s'il y eût eu un décret portant que le nom de la Papesse serait effacé des actes publics, et que ses statues seraient renversées, c'eût été une de ces circonstances insignes que les chroniqueurs rapportent principalement. Un décret de ce genre fut porté contre la mémoire de l'empereur Domitien, qui n'a pas laissé pour cela d'avoir une place dans toutes les histoires parmi les empereurs romains. Cet arrêt même du sénat est l'une des choses que les historiens ont le plus soigneusement marquée. Spanheim, qui cite Procope (1), eût pu citer Suétone (2). Ce qu'il rapporte de Bède confirme ceci. Et au fond il est certain qu'afin que les annalistes entrent dans le véritable esprit d'un tel décret, et qu'ils répondent aux intentions expresses du Sénat, qui a voulu que la mémoire d'un tyran fût abolie, ils doivent faire mention de cet arrêt infamant. Il n'est nullement croyable que ceux qui infligent une telle peine à un usurpateur, souhaitent que personne ne parle de lui en bien ni en mal; ce serait le ménager et le vouloir mettre à couvert de l'ignominie. Or, c'est ce qu'ils ne pourraient avoir en vue sans tomber en contradiction; et par

(1) *Cap. viii, Hist. arcanæ*. — Cf. Spanheim, p. 40.

(2) *In Domitiano, cap. ult.*

conséquent ils désirèrent que ce qu'ils ordonnent contre sa mémoire serve à la faire détester dans tous les siècles à venir. Ils souhaitent donc que leur sentence soit expressément marquée dans les annales du pays.

Ajoutons qu'il y a une extrême différence entre effacer quelqu'un du nombre des papes, et ne faire aucune mention de lui. Les antipapes ne sont point nombre : ceux qui ont pris le nom de Clément, par exemple, ne sont point comptés parmi les Clément ; et cependant les annalistes ne suppriment pas les actions, l'intrusion et les désordres de ces faux papes.

A cela, Desmarets fait cette objection : N'y a-t-il pas eu en France un Charles X, que la Ligue opposa à Henri IV ; et cependant nul historien ne l'a mis au nombre des rois de France (1) ?

Si les historiens ne le mettent pas au nombre des rois, ils ne laissent pas de nous apprendre ce que la Ligue fit pour lui.

Il n'est pas question ici de savoir si la Papesse a siégé de droit : il ne s'agit que du fait ; a-t-elle été usurpatrice du Siège papal après la mort de Léon IV ? L'a-t-elle tenu pendant deux ans ? L'a-t-elle perdu par sa mort ? Un historien, qui la regarde comme un faux pape, pourra bien l'exclure du nombre des papes qui ont porté le nom de Jean, et compter Léon IV pour le cent deuxième ; mais il faudra qu'il parle de l'interrègne de cette usurpatrice. Les historiens français commencent le règne de Charles VII à la mort de Charles VI, et ne comptent point pour roi de France Henri VI, roi d'Angleterre ; mais ils ne dissimulent point, qu'après la mort de Charles VI, ce Henri VI

(1) Pages 45, 46.

fut proclamé roi de France. Quelque honteux que puissent être de semblables faits, ils sont trop publics pour que les annalistes les suppriment entièrement.

C'est donc raisonner par le sophisme à *non causa pro causa*, que de supposer que la remarque de Sigehert empêcha que ses copistes ne transcrivissent son récit de la Papesse. Il faut donc regarder comme nulle la réponse de Desmarets.

Martin Polonus, qui mourut environ l'an 1270, c'est-à-dire, 184 ans après la mort de Marianus (1), étendit beaucoup plus le conte de la Papesse, en y joignant des détails d'un tel cynisme, que la plume se refuse à les transcrire.

C'est ainsi que parle David Blondel, qui, tout ministre protestant qu'il était, n'a pas laissé de traiter de fable cette histoire de la Papesse, et de composer des livres pour la réfuter (2).

Comme on forme ordinairement sur Martin Polonus les mêmes difficultés que sur Marianus Scotus et sur Sigehert, on peut y répondre par les mêmes arguments qu'on vient de lire ci dessus.

Quelques savants croient que l'endroit de la chronique de Polonus, où il est parlé de la Papesse, n'est pas de cet auteur ; quelques autres s'imaginent qu'il est le premier qui ait écrit touchant cette fable.

Cave, célèbre érudit anglican, soutient que le conte de la Papesse a été intercalé par une main étrangère dans

(1) Blondel, p. 17, 18.

(2) Avant Blondel, les protestants Chamier, Dumoulin, Bochart, Basnage et autres hommes instruits de diverses sectes, avaient en la bonne foi de reconnaître que l'histoire de la prétendue Papesse Jeanne n'était qu'une fable.

l'ouvrage de Polonus. Il traite de fable ce qui concerne Jeanne, et dit que certains manuscrits fort estimés n'en font aucune mention (1). Jurieu n'hésite pas à qualifier l'histoire de la Papesse de *fable monstrueuse* (2) : nous rapporterons ailleurs, plus au long, les aveux de Jurieu ; on sait s'il était suspect en cette affaire.

Burnet, évêque anglican, s'exprime en ces termes : « Je ne crois point l'histoire de la papesse Jeanne, ayant vu de mes propres yeux, en Angleterre, un manuscrit de Martinus Polonus, qui est un des plus anciens auteurs qu'on a accoutumé de citer en cette matière, et lequel semble avoir été écrit peu de temps après la mort de l'auteur, où cette histoire ne se trouve qu'en la marge et point au texte, et encore est-elle d'une autre main que celle qui a écrit le texte (3). »

Mais c'est assez, si ce n'est même déjà trop sur l'authenticité du témoignage de Martin Polonus ; revenons au conte de la Papesse qui, comme le dit très-bien Blondel, a été tout composé de pièces de rapport, et enrichi avec le temps (4).

Florimond de Rémond (5) se sert d'un quatrain latin intraduisible pour convaincre de mensonge ceux qui disaient que certaine coutume durait encore (6) de son temps (fin du xv^e siècle).

(1) *De Script. Ecclesiasticis*, t. I, p. 739, 740. Édition de Londres, de 1688.

(2) *Apologie pour la réformation*, t. II, p. 38, 39. Édition in-4°.

(3) *Voyage de Suisse, d'Italie, etc.*, p. 300.

(4) Page 17.

(5) Chap. XVIII, num. 1, fol. 410, verso.

(6) On ne trouve nulle part la mention de la chaise *stercoraire* avant le xii^e siècle ; c'est ainsi qu'on appelle un siège de pierre sur lequel s'asseyait le Pape le jour de son intronisation. Voici ce qui se pratiquait : le nouveau Pape, après avoir été introduit dans l'église de Latran,

Voilà cette *fable monstrueuse*, comme la qualifie Jurieu : on y eût sans doute cousu de nouvelles pièces de temps en temps, si les catholiques ne se fussent enfin résolus à la combattre ; ce qui mit fin aux broderies.

Une infinité d'écrivains, qui étaient d'ailleurs attachés à la papauté, ont cru cette *historiette*, comme dit Bayle. Æneas Sylvius (1) (depuis pape sous le nom de Pie II), au xv^e siècle, est le premier qui l'ait révoquée en doute, ainsi qu'Aventin (2), quoiqueluthérien dans l'âme. Depuis lors, Onufre Panvini (3), Bellarmin (4), Serarius (5), Georges Scherer, Robert Persons (6), Florimond de Rémond, Allatius (7), De Launoi, le Père Labbe (8), et beaucoup d'autres (9), ont réfuté amplement cette chaise qui était installée sur le trône, placé dans l'abside de cette basilique. Là il admettait à l'osculum ou baiser les évêques et les cardinaux. On le conduisait ensuite au portique de l'église et on le faisait asseoir sur un siège de marbre. Pendant qu'il était assis, on chantait l'antienne tirée du psaume CXII : *Suscitatus de pulvere egenum*, ou, selon la Vulgate : *Suscitatus de terra inopem, et de stercore erigit pauperem*. En même temps on soulevait le pontife, qui quittait le siège. C'était là un de ces enseignements sublimes, tels que le christianisme seul est capable de les inspirer. « C'est Dieu qui, de la poussière, tire le pauvre pour l'exalter ; c'est Dieu qui, du vil fumier, élève aux plus hauts honneurs l'indigent. » D. Mabilon assure avoir vu cette chaise et qu'elle n'est point percée. Le nom de *stercoraire* n'était donc vulgairement imposé à ce siège de marbre, qu'à cause du mot *stercore* de l'antienne précitée.

(1) *Epist.* cxxx, du 2 août 1451, adressée à Juan de Carvajal, cardinal de Saint-Ange.

(2) *Annalium Boiorum*, lib. IV.

(3) Dans ses notes sur Platina.

(4) *De Romano Pontif.*, lib. III, cap. xxiv.

(5) *Reverun Mogunt.* lib. I.

(6) *De tribus Conversionibus Angliæ*, 2^e partie, chap. v.

(7) *Confutatio fabulæ de Joannâ Papisâ ex monumentis græcis*, imprimé à part en 1630, et inséré aussi dans le *Symmicta* du même auteur, en 1653, in-8°. C'est la 19^e pièce de ce recueil.

(8) *L. c.* sup.

(9) Voyez-en la liste que le Père Labbe en a donnée, au t. I, *De Scriptor. Ecclesiast.*, p. 837 et suiv.

vieille tradition. Baronius témoigna beaucoup d'estime pour le travail de Florimond de Rémond (1). « Je ne pense pas, dit Bayle, que personne eût encore si bien réfuté le conte de la Papesse... Ses preuves parurent très-convaincantes à Juste-Lipse, » comme nous l'apprenons par une lettre de cet érudit à Aubert le Mire (2).

Et maintenant, raisonnons un peu sur les faits dont on vient de lire l'exposé impartial, et par cela même exact, puisque les objections précitées contre l'existence de la papesse Jeanne sont tirées d'auteurs protestants.

Ne peut-on pas dire que les protestants anciens et modernes, les libres penseurs, les impies, qui soutiennent encore avec tant de chaleur que l'histoire de la papesse Jeanne est véritable, consultent plutôt les intérêts de leur cause, que l'état et la condition des preuves? Car s'ils étaient (ce qu'ils ne sont pas, ce qu'ils n'ont jamais été) exempts de toute passion, ne se souviendraient-ils pas que le silence des auteurs contemporains leur a paru plusieurs fois une raison invincible contre diverses traditions alléguées par Rome? Un homme, exempt de tout préjugé, n'aurait besoin que de l'argument négatif pour rejeter le roman de la Papesse. Ce n'est pas que nous prétendions qu'à l'égard de toutes sortes de faits, le silence des auteurs contemporains soit une bonne raison de les nier. On ne doit prétendre cela qu'à l'égard des événements insignes, comme, par exemple, la retraite de Charles-Quint dans un monastère, et qu'à l'égard des circonstances essentielles et capitales d'une action, qui

(1) *Præ cæteris commendandus famæ nobilis Florimondus. (Annales Ecclesiast., t. X, ad num. 853, cum. 62.)*

(2) Voyez cette lettre dans les notes d'A. le Mire sur Sigebert, *opud Griæor. in Mysta Salmuriensi*, p. 300.

n'ont pu être ignorées de personne, et dont il serait absurde d'espérer que les siècles à venir n'auront nulle connaissance. Nous mettons dans cette classe le genre de mort de Henri II, de Henri III et de Henri IV; le premier tué dans un tournoi, le second assassiné par Jacques Clément durant le siège de Paris, et le troisième dans son carrosse, au milieu de la capitale de la France, par Ravaillac. Il n'est pas concevable que tous les historiens qui ont vécu au *xvi^e* et au *xvii^e* siècle aient pu s'opiniâtrer ou conspirer à ne pas dire un mot de l'abdication de Charles-Quint, ni de ce qu'il y eut de tragique dans la mort des trois Henri, rois de France.

Nous ne considérons pas ici en général le silence des auteurs contemporains : nous n'ignorons pas qu'il est très-possible que dans des livres de dévotion ou de morale, composés au *xvi^e* et au *xvii^e* siècle, on rapporte incidemment plusieurs actions de ces quatre princes, sans dire où ils moururent, ni comment. Nous ne parlons que de ceux qui ont écrit, ou l'histoire particulière de ces monarques, ou l'histoire d'Espagne et de France, ou l'histoire générale de l'Europe. Ce serait un prodige et une conspiration des plus étranges, non-seulement si tous ces historiens étaient muets à l'égard des faits que nous avons indiqués, mais même si sept ou huit des principaux les supprimaient.

Supposons qu'au *xxiv^e* siècle (si toutefois le monde existe encore) il ne reste plus que sept ou huit des meilleurs historiens qui aient vécu sous Charles-Quint et sous Henri IV, ou un peu après; et que ceux qui vivront en ce temps-là ne trouvent aucune trace de l'abdication de Charles-Quint, et de l'assassinat de Henri III et de Henri IV, que dans quelque misérable annaliste du

IX^e siècle; nous soutenons qu'ils seront les plus téméraires et les plus crédules de tous les hommes, s'ils ajoutent foi à cet annaliste et à cent autres qui l'auront pu copier.

On peut aisément appliquer ceci à la dispute sur la Papesse.

Nous avons prévenu l'objection de ceux qui s'aviseraient de supposer que nous n'avons pas tous les annalistes qui vivaient en ce temps-là. Il nous suffit qu'il en reste quelques-uns des principaux.

Mais afin qu'on voie plus clairement qu'il a été impossible que les historiens du **IX^e siècle** aient supprimé un fait aussi extraordinaire que le serait le Papat de la prétendue Jeanne, essayons de réfuter ceux qui cherchent des raisons de ce grand silence des historiens contemporains relativement au fait de l'existence de la Papesse. Cette discussion, où nous allons entrer, fera ressortir d'une manière encore plus visible toute la force de l'argument négatif.

Les champions de la Papesse disent que la papauté de Jeanne fut considérée comme si honteuse à l'Église romaine, que l'on défendit d'en parler, et qu'ainsi les auteurs se turent, les uns par zèle, et les autres par crainte.

Argument pitoyable, qu'il est facile de ruiner d'autant plus facilement, qu'encore une fois, ce seront les protestants, représentés par leurs sommités, qui nous fourniront des armes terribles pour broyer le raisonnement précité et le réduire en poussière.

Disons en premier lieu (1), et sans crainte d'être con-

(1) Nous suivons l'argumentation de Bayle en la resserrant seulement.

redit par tout homme sensé, — catholique, protestant ou incrédule, — qu'il n'est pas vrai que cette aventure ait été envisagée comme une infamie de la catholicité, ni comme une chose qui donnât atteinte aux droits de la communion de Rome : car, selon ses principes, ils ne dépendent point des qualités personnelles des papes.

Il est vrai que si le conte de la papesse Jeanne n'est point capable de déshonorer l'Église en général, et Rome en particulier, que Jurieu, — le fougueux Jurieu, — le prenant au sérieux, s'exprime ainsi : « Je ne trouve pas que nous soyons fort intéressés à prouver la vérité de cette histoire de la papesse Jeanne. Quand le siège des papes aurait souffert cette surprise, qu'on y aurait établi une femme pensant y mettre un homme, cela ne formerait pas à mon sens un grand préjugé. Et l'avantage que nous en tirerions ne vaut pas la peine que nous soutenions un grand procès là-dessus. Je trouve même que de la manière que cette histoire est rapportée, elle fait au siège romain plus d'honneur qu'il n'en mérite. On dit que cette Papesse avait fort bien étudié, qu'elle était savante, habile, éloquente, que ses beaux dons la firent admirer à Rome, et qu'elle fut élue d'un commun consentement, quoiqu'elle parût comme un jeune étranger, inconnu, sans amis et sans autre appui que son mérite. Je dis que c'est faire beaucoup d'honneur au siège romain, que de supposer qu'un jeune homme inconnu y fût avancé uniquement à cause de son mérite; car on sait que de tout temps il n'y a eu que la brigade qui ait fait obtenir cette dignité (1). »

Malgré son parti pris de tout dénigrer, Jurieu donne

(1) *Apologie pour la Réformation*, t. II, p. 28. Édition in-4°.

un grand poids à cette remarque du catholique Florimond de Rémond : « Mais quand bien ce malheur seroit advenu à l'Eglise, qu'une femme eust tenu le siege romain, puis qu'elle y estoit parvenue par ruses et tromperies, et que la monstre et parade qu'elle faisoit de sa vertu et sainte vie avoit éblouy les yeux de tout le monde, la faute devoit estre rejetée sur elle, et non sur les électeurs, lesquels tenans le grand chemin, et marchans à la bonne foy, sans brigue, ni menée, ne pouvoient estre accusez d'avoir part à la supposition (1). »

Il ajoute que « cest accident ne pourroit estre si monstrueux s'il estoit véritable comme ce que ceux qui se sont appelez Reformez, Evangelistes et Puritains, ont non seulement tolleré, mais estably, voire forcé aucunes reynes et princesses de se dire et publier chef de l'Eglise en leurs Estats et Seigneuries, disposant des choses pies et saintes, et des charges ecclesiastiques à leur appetit et volonté (2). »

En second lieu, l'on peut répliquer qu'il n'y a nulle apparence que Rome ait défendu de faire mention d'un événement aussi public et aussi extraordinaire que celui-là. Un tel ordre eût été bien inutile, on ne commet point ainsi son autorité par des défenses qui ne sont point de nature à être observées, et qui excitent plutôt le désir de parler, qu'elles ne ferment la bouche (3).

Ajoutez en troisième lieu, que si le zèle ou la crainte avoient arrêté la plume des historiens, nous ne verrions

(1) Chap. xi, num. 5, fol. 391.

(2) Voyez à peu près la même pensée dans Alanus Copus (1^{re} Dialog., chap. viii, p. 39), et dans Genebrard (Chron., lib. IV, ad ann. 858, p. 540).

(3) Florimond de Remond, chap. xxviii, fol. 442.

pas que les premiers qui ont publié le papat de Jeanne sont des personnes dévouées à la religion catholique, et plus à portée que les autres d'être châtiées; car, ce sont des moines. Il est sûr que presque tous ceux qui ont débité ce conte, étoient bons catholiques romains, et qu'ils ne pensaient à rien moins qu'à des médisances.

Enfin, l'on ne peut sans tomber en contradiction supposer une défense de parler de la Papesse; car cet ordre de se taire ruinerait de fond en comble les principales circonstances de la narration précitée. Blouzel n'oublie pas cette observation, et il y répond ainsi : « Plusieurs... ont pensé sauver le roman de Marianus contre le préjudice d'un silence de plus de deux cents ans, en soutenant que les auteurs qui ont vescu depuis l'an 855, jusqu'à l'an 1050, se sont abstenus d'en parler, à cause de la honte qu'ils en avoient, et qu'ils ont mieux aimé altérer l'ordre de la succession des Papes par un silence affecté, que contribuer, par l'expression d'une vérité odieuse, à la conservation de l'exécrable memoire de cette fille, qui avoit (comme on prétend) déshonoré leur suite, en s'y ingerant. Car laissant à part que les auteurs du temps expriment (selon qu'il a esté démontré cy-dessus) des veritez très-contraires à cette supposition née depuis leur mort : ceux qui demeuroient à Rome comme Nicolas I, et Guillaume et Anastase, le bibliothécaire, eussent eu le sens tout à fait troublé, s'ils eussent pensé pouvoir (par l'effort de leur silence et de leur honte) ensevelir une ordure que l'on suppose avoir tellement comblé Rome d'estonnement, d'indignation, et de scandale, qu'elle n'ayt peu (pu) se satisfaire qu'en éternisant l'effet de son juste desdain, et en proposant des marques perpétuelles à la postérité, par l'érection d'une statue

représentant la cause de son despit par le destour de ces processions, et par l'introduction de coutumes inouïes auparavant, et peu honnestes (1). »

Il y avait longtemps que Florimond de Remond s'était servi de la même preuve (2). Cependant, si victorieuse qu'elle ait semblé à Bayle, Du Plessis-Mornai n'y eut nul égard : « Onuphre dit qu'Anastase, qui vivait de ce temps, n'en dit rien; Regino non plus, et plusieurs autres venus depuis. Et à cela serait répondu en un mot, qu'argumenter *ab autoritate negativè*, ne conclut rien. Ranulfe aussi en son *Polychronicon*, lui répondroit, *qu'il a esté laissé en arrière pour la rectitude du fait* (3). »

La réponse de Coeffeteau sur ces paroles de Ranulphe est remarquable. « Cela serait bon, dit-il, si ces auteurs n'avaient pas remply le siège d'un vray Pape en ce temps là, et qu'ils y eussent laissé au moins assez d'intervalle pour faire accoucher cette *filie* (4). D'ailleurs où est icy la conscience des reformes? Ils veulent qu'en détestation de cette infamie, et pour monument éternel de ce scandale, l'on ayt basté à Rome une chapelle au lieu où elle accoucha; qu'on ayt érigé une statue de marbre pour représenter le fait; et qu'on ayt fait dresser des chaires peu honnestes, pour se garder à l'avenir de choses semblables : Et cependant ils assurent que les historiens n'en ont osé parler, pour le respect des Papes. Quel rayon, ains (*bien plus*) quelle ombre de vérité en choses si mal accordantes? » (5).

(1) Pages 78, 79.

(2) Chap. xxii, num. 1, et chap. xxiv, num. 6.

(3) Page 161.

(4) Ici, comme plus haut, nous adoucissons un terme très-énergique, trop énergique même pour nos oreilles.

(5) Pages 508, 508.

Rivet, qui essaya de réfuter Coeffeteau, et qui le suivit presque pas à pas, ne répliqua rien à ce passage. Nous n'avons encore trouvé aucune solution sur ce point-là dans les écrits des champions de la Papesse. Bayle dit très-plaisamment à ce propos : « Ils ont imité Homère qui abandonnait les choses qu'il désespérait de bien traiter. »

Au reste, c'est en vain qu'on met en avant, pour prouver la vérité de la tradition de la Papesse, cette multitude d'auteurs, tant catholiques que protestants, qui ont copié en l'étendant ce conte monstrueux. Ce grand nombre de témoins est impuissant à établir et à fonder une preuve de l'existence de la Papesse, puisque le plus ancien est postérieur de deux cents ans au fait en question, et qu'il est incompatible avec des faits incontestables qui se trouvent dans les auteurs contemporains.

Les auteurs qui ont réfuté le conte de la Papesse, établissent clairement que l'on ne la peut placer entre Léon IV et Benoît III. Ils en donnent des démonstrations chronologiques, qu'ils appuient sur des passages évidents des auteurs du ix^e siècle (1). D'où il résulte que le premier qui a parlé de la Papesse, deux siècles après, est indigne de toute créance, et que ceux qui dans la suite ont débité la même chose, se sont copiés les uns les autres sans remonter à la vraie source, et sans faire aucun examen, et, par conséquent, que l'on ne doit faire aucun fond sur leur multitude.

(1) Voyez surtout la dissertation de Joseph Garampi (Rome, 1749, in-4°), intitulée : *De nummo argenteo Benedicti III*, où il est prouvé sans réplique qu'entre la mort de Léon IV et la nomination de Benoît III, il n'y a pas eu l'intervalle nécessaire pour placer le pontificat de la Papesse Jeanne.

Mais laissons parler Blondel; ses paroles ont une remarquable énergie, — celle de la vérité même : « Ainsi, Marianus est la première et seule source d'où tous les ruisseaux des écrivains postérieurs sont dérivés, et je ne croy pas (après en avoir découvert à nud le vice inexécutable) qu'il soit aucun besoin de passer plus avant en l'examen de ceux qui n'ont fait que copier les uns des autres, sans savoir si le premier avoit été bien fondé. Quand les tesmoins se leveroient à centaines, voire à milliers, pour donner des dépositions digérées de la sorte, il n'y auroit avec bien faite qui daignast avoir égard, soit à leur nombre, qui ne devoit jamais faire de contre-poids contre la vérité et la raison, soit à leur discours, qui n'auroit été en effet que le simple Echo des premières reveries, qui eussent été très-aisées à convaincre d'impertinence et de faux, si ceux qui l'ont entrepris eussent plus eu le cœur à étudier l'Histoire du IX^e siècle, qu'à exercer cette éloquence mesdisante que saint Hierosme eust en son temps appelée *caninam facundiam* (1). » Quelques pages après, Blondel rapporte plusieurs exemples de fausses traditions, et nommément celle du *siège de Paris sous le règne de Louys le Deboutaire, par le Geant Isaure, dont on monstre la sépulture* (2); » puis il conclut ainsi : « Qu'il nous suffise, que tous ces contes sont contes et rien de plus; que quand tout le monde les tiendroit pour oracles, il ne seroit pas en son pouvoir de leur faire changer de nature; et à l'opposite, que quand la vérité opprimée par la tyrannie des préjugez, et bravée par la vanité des romans, et

(1) Pages 70, 71.

(2) Pages 93, 94.

trahie par l'oubly, ou par la lascheté des hommes) auroit à se voir pour quelque temps mesconnue et desdaignée, ni sa solitude ne pourroit luy tourner à honte, ni l'effort de ses ennemis la faire decheoir de sa dignité, ni la belle apparence des fables causer de l'éclipse à sa divine lumière (1)... Vu donc qu'elle se trouve si évidente du costé des Auteurs, qui ont escrit entre les années 850 et 1050 de nostre Seigneur, que toutes leurs dépositions s'accordans composent un corps bien ajusté, et proposent les evenemens dont on dispute, avec une aussi grande clarté que s'ils en avoient tiré le crayon avec un ray (*rayon*) du soleil, et que les écrivains postérieurs sont pleins de contradictions et incomptabilitez, tant avec les antecédents qu'avec eux mêmes : il semble que leur opinion de quelque longueur de cours qu'elle se puisse vanter, ne merite point de meilleur traitement, d'estre (par la commune voix de tous ceux qui se rendent dociles à la raison) condamnée au billon (2). »

Les auteurs qui ont écrit pour démontrer la fausseté de l'histoire de la Papesse, en ont recherché l'origine, et ont allégué plusieurs conjectures, dont la plus raisonnable nous semble celle-ci. On a dit que le pape Jean VIII montra tant de lâcheté dans l'affaire de Photius, qu'on jugea qu'il *devait être plutôt nommé femme qu'homme* dit Baronius (3). Bellarmin veut que cette fable soit venue de ce qu'il courut un bruit qu'une femme avait été patriarce de Constantinople (4). Allatius prétend qu'une

(1) Page 94.

(2) Page 95.

(3) Cité par Blondel, p. 85.

(4) Le pape Léon IX le témoigne, epist. I, chap. xxiii, cité par Blondel, p. 89. Cf. D. Mabillon: *Museum Italicum*, t. I, p. 27, — et Spanheim, *l. c. sup.*, p. 12 et suiv.

certaine Thiota, qui s'érigea en prophétesse en Allemagne au ix^e siècle, fut l'occasion du conte de la papesse Jeanne. Blondel, qui réfute ces conjectures et bien d'autres encore, relatives à la même fable, déclare que l'on ne doit point *exercer son esprit en des enquêtes inutiles pour un sujet qui n'en vaut pas la peine* (1). « Où en serions-nous, ajoute-t-il, s'il nous falloit deviner sur quoy se sont fondés les auteurs de tant de romans qui trouvent jusques à présent du crédit dans l'opinion du commun (2) ? » Il en rapporte plusieurs exemples. Nous ne croyons point qu'il ait raison de rejeter tout ce que l'on a conjecturé sur l'origine de la fable de la Papesse.

« J'oserais bien dire (c'est Bayle qui parle) que les protestants, qui ont tant crié contre Blondel, et qui l'ont considéré comme un faux frère, n'ont été ni équitables, ni bien éclairés sur les intérêts de leur parti. Il leur importe peu que cette femme ait existé ou qu'elle n'ait pas existé : un ministre, qui n'est pas des plus traitables (*Jurieu*), l'avoue. Ils ont pu objecter légitimement le conte de la Papesse pendant qu'il n'était pas réfuté. Ils n'en étaient pas les inventeurs; ils le trouvaient dans plusieurs ouvrages composés par de bons papistes : mais depuis qu'il a été réfuté par des raisons très-valables, ils ont dû l'abandonner... »

De tout ce qu'on vient de lire (et ce n'est pas la dixième partie de ce qui a été écrit), on peut donc hardiment conclure que la tradition de la papesse Jeanne est un mensonge flagrant.

Non-seulement les catholiques, mais même les pro-

(1) Page 92.

(2) Page 93.

testants ont réfuté victorieusement cette honteuse fable.

Nous aurons lieu d'admirer, dans d'autres études de ce genre, l'unanimité avec laquelle les hérétiques ont souvent condamné des mensonges, qui eussent pourtant servi énergiquement leur cause, mais que la puissance de la vérité leur a fait combattre, contre leur intérêt même.

Il étoit donné aux philosophes, aux libres penseurs et aux incrédules de notre temps de relever ces vieux mensonges et de tenter de les rajeunir. Mais, comme par le passé, et plus facilement encore que jadis, on les verra s'évanouir à la lumière du flambeau de la vérité, porté haut par ceux même qui s'étaient déclarés ses plus grands ennemis.